



Association intermédiaire

Rapport d'activité de l'année 2008



Sommaire

Rapport moral du président

Introduction

I. Le public

II. L'accompagnement

1. l'accueil
2. les entretiens
3. les ateliers
4. l'accompagnement chez le client

III. L' A.S.I

IV. Les mises à disposition

V. Les sorties

VI. Les formations

VII. Le partenariat

VIII. Les permanents

Conclusion

Annexes

1. rapport financier du trésorier
2. bilan 2008
3. compte de résultat 2008
4. budget 2009
5. statuts
6. organigramme
7. partenaires
8. bénévoles
9. acronymes

Rapport moral du président, approuvé par l'assemblée générale du 19 mars 2009, sur l'exercice 2008.

Je commencerai par remercier les **bénévoles** sans qui Hercule n'existerait pas. Les bénévoles apportent beaucoup à l'association. Le projet associatif est clair et compris de tous et la synergie est totale entre bénévoles et salariées permanentes. L'efficacité de cet outil d'insertion qu'est l'association intermédiaire s'en trouve améliorée.

Un nouveau bénévole a renforcé notre compétence informatique en créant le nom de domaine hercule-insertion.fr, en créant un Intranet, en créant un site Internet, et en renégociant des contrats importants.

En 2008, 1 bénévole est arrivé et 3 bénévoles sont partis. L'association compte aujourd'hui 11 bénévoles, dont 7 administrateurs et 4 membres du bureau.

Le bureau se réunit fréquemment avec la directrice, ce mode de fonctionnement a permis de créer une dynamique efficace.

Le recrutement de nouveaux bénévoles motivés est toujours d'actualité.

Je remercierai ensuite les **saliariées permanentes** de l'association qui constituent, sous l'impulsion de la directrice, une équipe homogène et efficace.

Je remercierai enfin les **collectivités territoriales** qui ont mis gracieusement des locaux à notre disposition à Viry Chatillon, Ste Geneviève des Bois, Savigny et Longjumeau.

Année 2008, sous le signe des audits et contrôles: Le Conseil Général a commandé un audit financier à la DAEQ (Direction de l'Audit de l'Evaluation des politiques publiques et de la démarche Qualité) laquelle a sollicité KPMG afin d'examiner nos procédures comptables et leur mise en œuvre. Cet audit s'est achevé fin 2008 par l'envoi du rapport définitif.

En tant que prestataire du PLIE Nord Essonne, donc bénéficiaire de crédit FSE, un « contrôle du service fait » a été effectué et une fiche de conformité remise suite à cette visite.

Enfin un contrôle URSSAF a validé l'application de l'exonération Borloo pour les salariés permanents de l'AI.

Ces contrôles, qui sur le fond, ne montrent aucune irrégularité, nous ont permis de prendre en compte des recommandations qui font l'objet d'un plan d'action. Il faut noter le temps important mobilisé par ces contrôles sur l'année 2008.

L'**activité** de mise à disposition est supérieure à la prévision et comparable à celle de 2007.

La répartition de notre activité auprès des différentes catégories de clients voit la part des particuliers diminuer et celle des collectivités territoriales augmenter, conformément à notre désir.

Malheureusement, notre activité auprès des entreprises ne cesse de diminuer, du fait de 2 contraintes : l'obligation d'agrément délivré par l'ANPE et la limite de 240h. La réinsertion des DE en est freinée d'autant, et nous avons écrit aux 5 députés de notre territoire à ce sujet.


Nous restons donc attentifs à garder ce qui fait la spécificité et la force du secteur de l'Insertion par l'activité économique, à savoir, associer un accompagnement personnalisé à l'exercice d'une activité économique pour permettre aux personnes en difficulté d'exercer un travail selon des rythmes adaptés à leur situation.

Dans un contexte très mouvant ; rénovation des modalités de conventionnement avec la DDTEFP suite au Grenelle de l'Insertion; création du pôle emploi et de ses logiques de

parcours ; mise en place du RSA ; incertitudes sur la pérennité des mesures ASI; difficultés à bénéficier des clauses de marchés publics, concurrence accrue des enseignes commerciales, il ne faudrait pas résumer l'efficacité sociale et économique de l'IAE en général et de l'association intermédiaire en particulier, au simple retour à l'emploi et ainsi accueillir en plus grand nombre des personnes plus productives.

Cette spécificité passe par le caractère mixte de nos financements sans lesquels notre mission d'accompagnement s'en trouvera menacée.

Bernard Lucien, président



sommaire



INTRODUCTION

2008, nous avons réalisé **61 334** heures sur l'année 2008, nous avons fait travailler 301 personnes, ce qui représente 38 équivalents temps plein (il faut ajouter 92 jeunes dans le cadre des chantiers éducatifs et chantiers jeunes pour un total de 2748h, ce qui amène un total structure de 64 082h).

2008, a vu la mise en œuvre du projet collectif OASI sous l'égide du CAIE. Il s'agit de supports multimédias (vidéos) interactifs de 30 minutes constituant des modules d'initiation et de sensibilisation permettant aux demandeurs d'emploi d'acquérir une plus grande autonomie dans le secteur du service à la personne sur les thèmes: ménage, jardinage, sécurité, conduite à tenir dans une situation donnée, compréhension des rôles etc. L'utilisation OASI « intégration dans l'Association Intermédiaire » nous a amenés à revoir plus particulièrement notre procédure d'accueil, nous a permis de mieux mesurer la compréhension « qu'est ce qu'une AI? » de la part des futurs salariés et même pour certains la motivation à s'engager dans un parcours.

2008, c'est La poursuite de l'amélioration de nos outils de gestion et particulièrement la mise en œuvre des feuilles de temps passés des permanents. Aujourd'hui, grâce aux feuilles de temps passé, nous pouvons déterminer en interne, au-delà d'une fonction clairement identifiée, les tâches liées à la fonction d'accompagnement et celles liées à la mise à disposition. On s'aperçoit que les tâches « structure » liées en partie au travail administratif (statistiques, gestion, réunions extérieures etc..) sont consommatrices de temps.

2008, c'est l'acquisition du logiciel PLG (planning des intervenants) qui outre son utilité en terme de gestion est pour nous un outil pédagogique qui trouve sa place dans notre rôle de médiateur entre les intervenants et l'ensemble de leurs démarches internes et externes.

2008, nous avons poursuivi notre partenariat avec les communes et avec les EPCI : nous avons réalisé 39% de notre activité auprès de collectivités territoriales (pour rappel 28% en 2007)

2008, c'est la poursuite d'un accompagnement individualisé et personnalisé, l'action « accompagnement aux gestes professionnels chez le client » a été poursuivie malgré la non-pérennisation du financement DIIESES. Elle s'adresse en priorité aux missions ménage, repassage chez les particuliers pour des intervenants dont la première mise à disposition reste très fragile.

2008, c'est un plan de communication renforcé : mise en place d'une plaquette en direction des demandeurs d'emplois (cette plaquette est conçue comme une aide à l'orientation pour les partenaires extérieurs), un prospectus type carte postale à destination exclusivement des particuliers (dont le nombre d'heures d'emplois familiaux conditionne notre exonération de charge pour les permanents) et enfin une plaquette à destination des entreprises. Enfin, grâce à un bénévole nous avons engagé la création d'un site Internet qui verra le jour pendant le 1^{er} trimestre 2009.

2008, c'est une réflexion engagée sur la fermeture de notre antenne de Savigny qui devrait avoir lieu dans les deux premiers mois de 2009 suite au départ d'un permanent (chargé de mise à disposition). Cette fermeture entraînant également le non-renouvellement du poste.

Enfin pour conclure cette introduction, l'audit a rappelé que l'évolution constatée des publics reçus (publics cumulant des problématiques lourdes) n'est pas suffisamment lisible et devait être mise en évidence. Quelques chiffres : 74% des personnes mise à disposition sont des femmes, 38% habitent en ZUS, 72% ont un niveau inférieur au niveau 5 (CAP), 33% ont le RMI ou API, 35% ont la

CMU, 53% vivent seuls (célibataires, veuve(f)s, divorcé(e)s), 30% font état de problème de logement et 12% ont un hébergement précaire (foyers, hôtels, amis) qui ne permettent pas d'asseoir le parcours durablement, 8% sont reconnus par la MDPH, 11% seulement possèdent un moyen de transport etc. ... Outre notre volonté de porter à la connaissance de nos partenaires les difficultés rencontrées au quotidien par ce public, nous réaffirmons notre spécificité à associer un accompagnement socio-professionnel à l'exercice d'une activité économique, d'être reconnus et financés pour cette double fonction et ainsi poursuivre durablement notre mission en direction des « publics fragiles »

sommaire

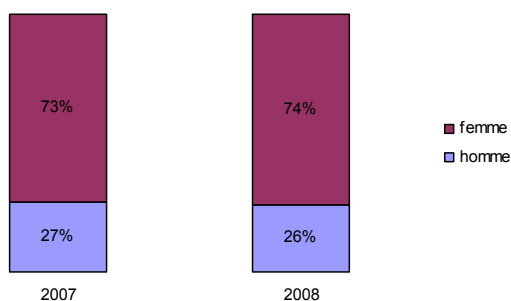
I. LE PUBLIC

Les publics cibles sont les personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières (code du travail L5132-7)

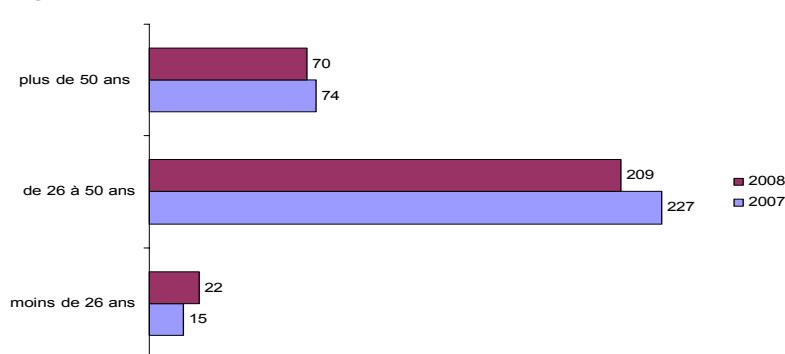
301 personnes ont effectué un parcours (ne sont pas comptabilisés les 96 jeunes suivis dans le cadre des chantiers éducatifs ou chantiers jeunes apprentissage)

Notre public comme en 2007 et années précédentes est composé majoritairement par des femmes, ceci vient en grande partie du type de missions proposées (ménage auprès des particuliers et entretien de locaux auprès des collectivités)

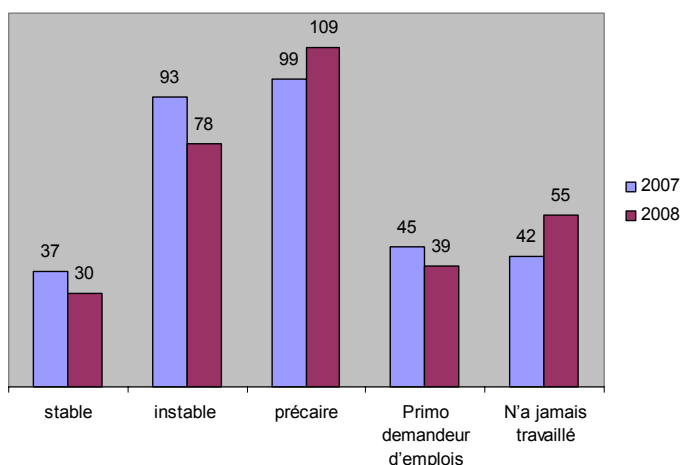
Sexe



Age



Trajectoires socioprofessionnelles à l'entrée de l'AI



Les trajectoires stables et instables diminuent au bénéfice ou au détriment des trajectoires précaires et « n'a jamais travaillé ».

Trajectoire socioprofessionnelle stable : pour les personnes qui ont été dans les 5 dernières années en CDI ou CDD longs renouvelés et dont l'entrée au chômage se fait principalement par un licenciement.

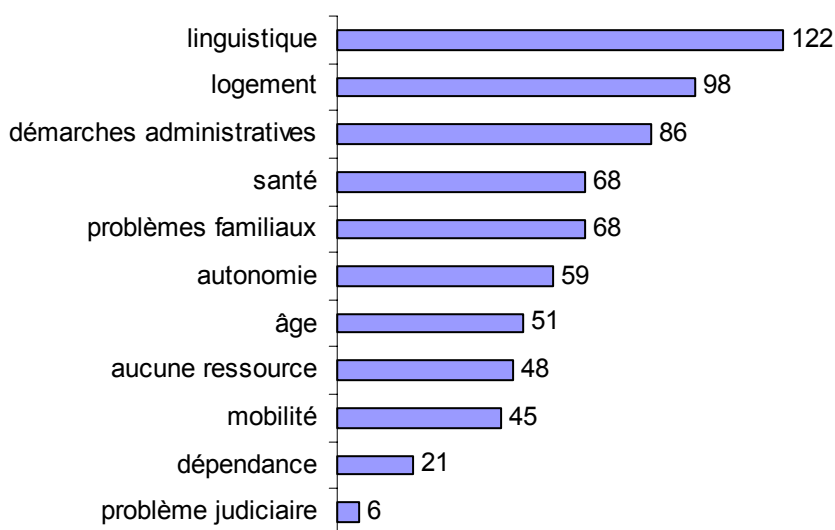
Trajectoire socioprofessionnelle instable : pour les personnes qui ont été dans les 5 dernières années en succession de contrats temporaires (CDD et intérim) avec des temps de chômage inférieurs aux temps de travail.

Trajectoire socioprofessionnelle précaire : pour les personnes qui ont été dans les 5 dernières années en succession de contrats d'insertion et/ou en contrats temporaires (CDD ou intérim) avec des temps de chômage supérieurs aux temps de travail.

Primo demandeurs d'emploi : les personnes qui n'ont pas eu de contrats salariés déclarés en France (mais qui peuvent avoir travaillé, par exemple dans leur pays d'origine)

N'a jamais travaillé : les personnes qui n'ont jamais travaillé (même dans leur pays d'origine)

Les difficultés repérées sur 2008



Statut

DELD	TH	API	RMI	ASI	PLIE
182	23	14	86	26	32
43%	2%	5%	29%	11%	10%
		33%		dont 15 RMI dont 3 Plie	dont 9 RMI dont 1 API

Une même personne peut être comptabilisée plusieurs fois

100 bénéficiaires du RMI et API (33% des intervenants) ont travaillé pour un total de **16 008 heures** (26% du total annuel)

sommaire

II. L'ACCOMPAGNEMENT

Notre projet d'insertion ne trouve pas son originalité dans de nouvelles actions mais plutôt dans l'amélioration au fil des années de notre formalisation et mise en œuvre de procédures identiques et identifiées par tous sur notre territoire.

Sur les 301 personnes qui ont été mises à disposition sur 2008, **246 ont bénéficié de l'appui de nos chargées d'accompagnement.**

161 intervenants ont dans le cadre des étapes de parcours interne assisté à 1 à 3 séances collectives que ce soit dans le cadre des ateliers OASI, Consignes de ménage, 1^{er} secours ou techniques de recherche d'emplois.

L'utilisation des ateliers tels qu'OASI a modifié notre procédure d'accueil et nous a permis de mieux mesurer la compréhension des salariés intervenants de « qu'est ce qu'une AI? » et même pour certains mesurer la motivation à s'engager dans un parcours.

La mise en œuvre des temps collectifs (sensibiliser les intervenants, négociation des plannings avec les clients s'il y a nécessité de changer le jour de la mission, lettre de convocation, animation et enregistrement administratif ...) mobilise un temps de travail important pour l'ensemble de l'équipe.

Ce qui nous amène à rappeler que le taux d'encadrement est un élément important dans la poursuite d'un accompagnement de qualité.

Le nombre d'entretiens sur l'année par les 2 chargées d'accompagnement (y compris ASI) est de : **1733**. Au regard de notre projet d'insertion, le contenu de ces entretiens tient compte du rythme et de la demande de chacun dans son parcours, des difficultés rencontrés par l'intervenant mais également par l'équipe dans son encadrement, de l'évaluation des clients, de la demande d'un référent extérieur, de son autonomie, de l'étape de parcours dans lequel elle se situe etc.

Le temps d'accompagnement pour les CA est proportionnellement inverse au nombre d'heures attribuées aux intervenants et démontrent que les publics en début de parcours ou ayant des problématiques lourdes ont moins d'heures de missions mais en revanche bénéficient d'un temps d'accompagnement fort afin de travailler sur leur « employabilité à venir ».

sommaire

1) L'accueil

Dans le cadre de notre procédure d'accueil ; nous avons reçu 342 nouvelles personnes et salarié 143 d'entre elles.

L'ensemble de notre territoire, comme nous l'avions programmé, est couvert par la même procédure. Nous avons mis en place des informations collectives sur les antennes de Viry-Chatillon, Sainte Geneviève des Bois et Longjumeau (s'effectue à la maison de l'emploi de Longjumeau ou sur l'antenne) une fois tous les 15 jours.

L'étape association intermédiaire préconisée par le référent de parcours doit être objectivée afin de lui donner du sens et d'impliquer de manière plus forte chacune des parties (fiche de liaison).

L'information collective nous permet de donner une information complète aux demandeurs d'emploi sur les missions d'une AI, donner le temps de la réflexion et/ou du questionnement sur leur motivation à s'inscrire dans un parcours avec nous.

Pour les partenaires, l'information collective et les entretiens d'accueil qui suivent permettent de rendre compte rapidement de la présence ou absence du candidat, de rendre compte de son inscription ou d'une réorientation.

626 entretiens d'accueil sur 2008

Faisant suite à l'information collective, la personne est reçue en entretien professionnel par la chargée de mise à disposition. Elle prend connaissance des aptitudes, des savoir faire et analyse les acquis. L'entretien « diagnostic d'accueil » par la chargée d'accompagnement, qui devient la gestionnaire de parcours au sein de l'AI, va permettre l'évaluation des différents freins liés à l'emploi.

Les personnes sont ensuite inscrites sur l'atelier collectif OASI pour visionner le DVD « intégration dans une association intermédiaire ». Ils ont ainsi une information concrète et visuelle de la compréhension des rôle et statut de l'intervenant et les points importants du règlement intérieur (en 2009, ce module sera complété par l'item compréhension des documents de base).

Par la suite les personnes qui deviendront salariées de l'association intermédiaire se verront remettre lors d'un entretien approfondi avec les chargées d'accompagnement, le livret d'accueil, le règlement intérieur qu'ils devront signer et le contrat d'engagement qui permet de formaliser la demande du référent extérieur, les attentes du salarié mais également son engagement sur des étapes de parcours et démarches à réaliser. Ce document servira d'outil de médiation tout au long de son parcours.

sommaire

2) Les entretiens

1246 entretiens de suivi réalisés

Afin de mieux structurer le parcours des intervenants et favoriser ainsi l'individualisation des parcours nous avons privilégié des entretiens par un référent unique au sein de l'association. Ces entretiens sont réalisés sur les antennes par les **chargées d'accompagnement**, qui sont l'interlocuteur privilégié des référents extérieurs.

Ce référent réalise des **entretiens individuels** et bilans réguliers sur l'évolution de l'intervenant en lien avec la chargée de mise à disposition et la chargée d'accompagnement aux gestes professionnels. Il affine le contrat d'engagement en précisant les objectifs intermédiaires entre chaque rendez vous, les échéances données, les démarches à réaliser

Il propose, en lien avec le référent de parcours extérieur à la structure, une réorientation vers les acteurs les plus à même d'apporter des réponses adéquates à la situation des salariés en insertion, soit parce qu'ils rencontrent des difficultés dans la mise en œuvre de leur parcours (personnelles ou environnementales) au sein de l'AI, soit dans une optique de dynamisation du parcours d'insertion : des alternances peuvent être mise en œuvre (ex : APP + mission, action linguistique + mission)

Il aide à la résolution de problèmes périphériques à l'emploi (santé, logement, garde d'enfant) en mobilisant si nécessaire les ressources extérieures (dossier d'inscription ou d'actualisation ou de référencement)

Il permet l'accès aux sites de référencement administratif (CAF, ASSEDIC, CPAM) et serveurs vocaux afin d'actualiser les situations.

Sur chaque antenne, une « Chargée de mise à disposition » est affectée, outre ses tâches concernant **l'organisation, suivi, évaluation des missions de travail** (voir chapitre sur le suivi des mises à disposition), à :

- o Assurer les formalités administratives spécifiques aux missions en AI (déclaration préalable à l'embauche, relevé d'heure, contrat de travail etc.)
- o Aider à la mobilité (repérage des lignes de transports, utilisation de 2 roues pour l'emploi etc.)
- o Assurer le suivi médical
- o Réaliser des entretiens d'évaluation des missions avec l'intervenant etc.

Le binôme, chargé de mise à disposition et chargé d'accompagnement, propose et inscrit sur des étapes de parcours à l'interne comme à l'externe, **1147 étapes de parcours** enregistrées sur le logiciel GTA.

sommaire

3) Les ateliers :

L'accueil des publics éloignés de l'emploi accroît nos obligations de formation. Les candidats ne présentent pas toujours les savoir-faire (connaissance des produits, utilisation de matériel classique etc..) et savoir être nécessaires à une mise à disposition directe. La nécessité d'acquérir des gestes techniques et d'accéder à la compréhension des codes socioprofessionnels devient indispensable alors même que le niveau d'exigence des clients augmente. Nous proposons donc des temps collectifs qui sont à la fois formatifs et informatifs.

- o 91 intervenants ont participé à « OASI intégration dans l'AI »
- o 84 intervenants ont participé à l'atelier consigne de ménage remplacé après par "OASI consigne de ménage "
- o 22 intervenants ont participé à l'atelier 1^{er} secours avec animation de la Croix Rouge, il s'agit pour les participants d'acquérir les bons gestes dans des situations de danger telle que électrocution, malaise. Une attestation est délivrée par la Croix Rouge à chaque participant.
- o 30 intervenants ont participé aux réunions de salariés intervenants, il s'agit d'aborder principalement les difficultés rencontrées pendant la mise à disposition et de manière plus large les contraintes liées à la reprise d'une activité professionnelle (organisation personnelle, recherche des trajets pour se rendre au travail, relation aux clients, etc..).
- o 18 intervenants sur l'atelier « aide à la recherche d'emploi », nous avons privilégié également la recherche sur les entretiens individuels avec les chargés d'accompagnement ainsi que l'inscription dans le cadre de la préparation à la sortie vers les structures du territoire qui proposent des prestations adéquates.

L'espace informatique :

La réorganisation de l'espace sur l'antenne de Viry-Chatillon nous a permis d'ouvrir un espace de recherche d'emploi (recherche sur des sites, élaboration et frappe du CV, préparation aux entretiens etc..) mais également de consultation de sites administratifs. Cet atelier est animé par un chargé d'accompagnement aidé ponctuellement par un bénévole. Il est ouvert les lundi matin et mercredi toute la journée en autonomie et/ou accompagnement individuel

sommaire

4) L'accompagnement chez le client

Présentation physique de l'intervenant: 348 accompagnements physiques ont été réalisés par les chargées de mise à disposition ou par les chargées d'accompagnement. (339 sur 2007). L'accompagnement d'un candidat lors d'une première mise à disposition a comme objectif de rassurer le salarié et le client. L'accompagnant doit garder un rôle de médiateur et d'observateur dans la relation qui doit se mettre en place entre le client et le salarié.

Il convient enfin que les consignes soient directement données au candidat sans intermédiaire afin que le travail d'évaluation ou autoévaluation se construise sur une base tripartite et non pas seulement entre l'association intermédiaire et le client.

Des documents sont remis au client à cette occasion (lettre information : « Hercule Insertion à ses clients », le descriptif à remplir de la mission, le document « décharge des clefs », le relevé d'heure vierge et le contrat de mise à disposition).

Le client est bien inscrit comme partenaire dans l'accompagnement de l'intervenant et il est informé des sollicitations

Accompagnement professionnel renforcé :

94 intervenants ont bénéficié de l'action spécifique d'apprentissage aux gestes professionnels soit de la totalité de la procédure, à savoir sur 8 semaines, (la mise en place d'une mission chez le client se fait en binôme et permet l'apprentissage des 1^{er} gestes et consignes professionnels), soit à la demande de l'équipe une visite d'évaluation chez le client qui pourra entraîner des préconisations

variables en fonction des difficultés repérées : demande de formation complémentaire, aide individuelle sur les gestes professionnels etc..).

Elle s'adresse en priorité aux missions ménage, repassage chez les particuliers pour des intervenants dont la première mise à disposition reste très fragile.

Cette action financée par la DIISES sur la première année (2007) a montré son efficacité et son utilité. Malgré une expertise dont la conclusion indique : « *Un projet rigoureux, parfaitement ciblé : l'accompagnement renforcé des personnes mises à disposition par l'association intermédiaire afin de professionnaliser le service aux particuliers de personnes éloignées de l'emploi et concilier des exigences en partie contraires : celle du parcours d'insertion et celle de la qualité du service* », la pérennité du financement n'a pas été possible et nous avons donc décidé d'embaucher Mme Chabanne à raison de 20h semaine à partir du 1^{er} janvier 2008 sur nos fonds propres.

Il s'agit bien d'un accompagnement centré sur la tâche et sur l'adaptabilité au monde du travail.

Il permet **d'améliorer les conditions d'exercice du métier**, objectif corrélé avec la demande des utilisateurs en attente d'un service de qualité.

Une partie de ce projet est financé par la politique de la ville dans le cadre du CUCS de Longjumeau.

sommaire

III. l'A.S.I

On nous annonce les derniers mois de mise en œuvre de la mesure ASI. Outre notre inquiétude sur le plan des financements nous souhaitons mettre en évidence quelques points

Le nombre de personnes ayant bénéficié de la prestation ASI à l'interne est de 57 et parmi eux **26 ont été mis à disposition**. Ceci montre l'intérêt du maillage concernant des prestations de nature différente mais où la mise en situation professionnelle (lorsqu'elle est possible) apporte un éclairage objectif sur les freins liés à l'emploi.

La personne en charge de cette prestation a acquis au fil des années une expérience et la reconnaissance des partenaires extérieurs. L'accompagnement social est indispensable à la réussite des parcours d'insertion des publics les plus fragiles

La mesure permet d'intégrer des personnes dans des structures de l'insertion par l'activité économique, mais si le dispositif disparaît c'est la perte d'un maillon essentiel dans le parcours des personnes. C'est la perte d'un ensemble d'actions permettant d'apporter des réponses multiformes à un public désinséré et isolé tant socialement que professionnellement.

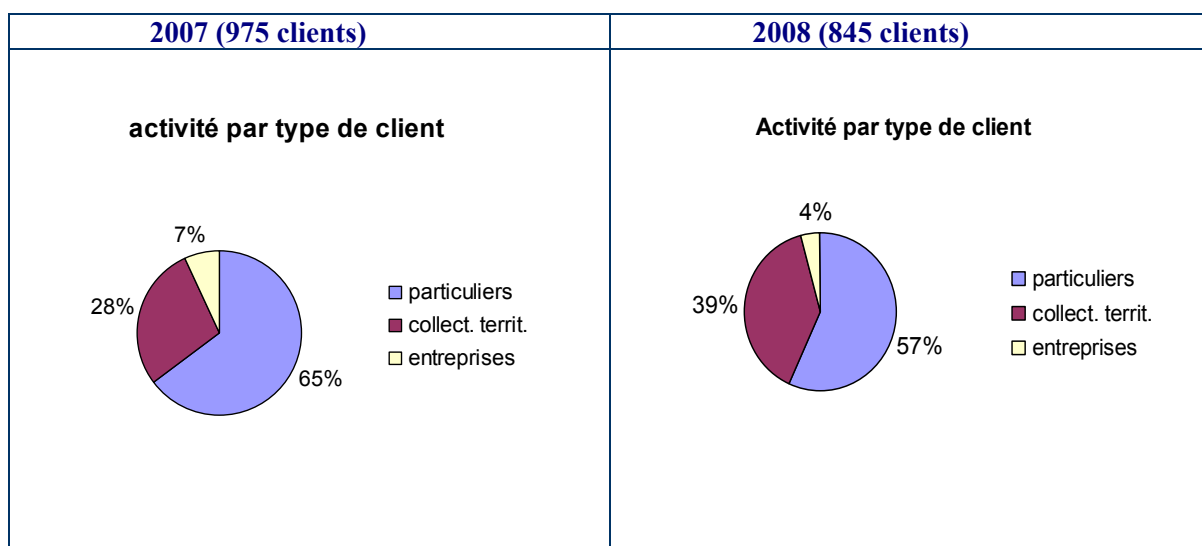
sommaire

IV. LES MISES A DISPOSITION

Notre outil privilégié est « la mise à disposition » (MàD) : « *Les missions de travail sont un moyen de reprendre progressivement un rythme de travail, d'apprendre ou réapprendre les exigences de l'environnement professionnel comme le respect des horaires, des consignes, des exigences en terme de présentation, de renforcer ou de diversifier l'expérience professionnelle etc.. mais c'est également un outil de socialisation et de reprise de confiance en soi.* »

Le nombre d'heures moyen par personne et par an est de **203h** en 2008 (180h en 2007 et 158h en 2006), ce qui correspond à notre volonté d'asseoir un parcours sur un socle solide. En effet donner un nombre d'heures suffisant à chacun permet de stabiliser, renforcer ou pour le moins sécuriser des parcours ce qui permettra aux salariés en insertion de mener à bien un parcours basé sur un véritable diagnostic d'employabilité (grille d'analyse des tâches, des postes, des comportements..), varier les situations et modalités de formations (réunions, ateliers, tutorat, formation) et favoriser son autonomie personnelle sociale et administrative et bien sûr professionnelle.

- Nos clients sont au nombre de **845** : les particuliers (57%), des associations, collectivités (39%), et entreprises (4%).



Plusieurs constats :

- un nombre de clients en baisse principalement chez les particuliers et les entreprises. Le nombre d'heures d'emplois familiaux chez les particuliers conditionne notre exonération de charge pour les permanents. Afin d'augmenter la visibilité de notre organisme, nous sommes référencés sur l'extranet nOva (gestion des informations relatives à l'agrément et saisie des états mensuels d'activité en ligne), accessible via le site de l'agence nationale des services à la personne. Le logo "SI" nous permet de faire connaître notre engagement en faveur du développement des services à la personne. Reconnu par l'Agence nationale des services à la personne, ce logo est explicite pour tous.

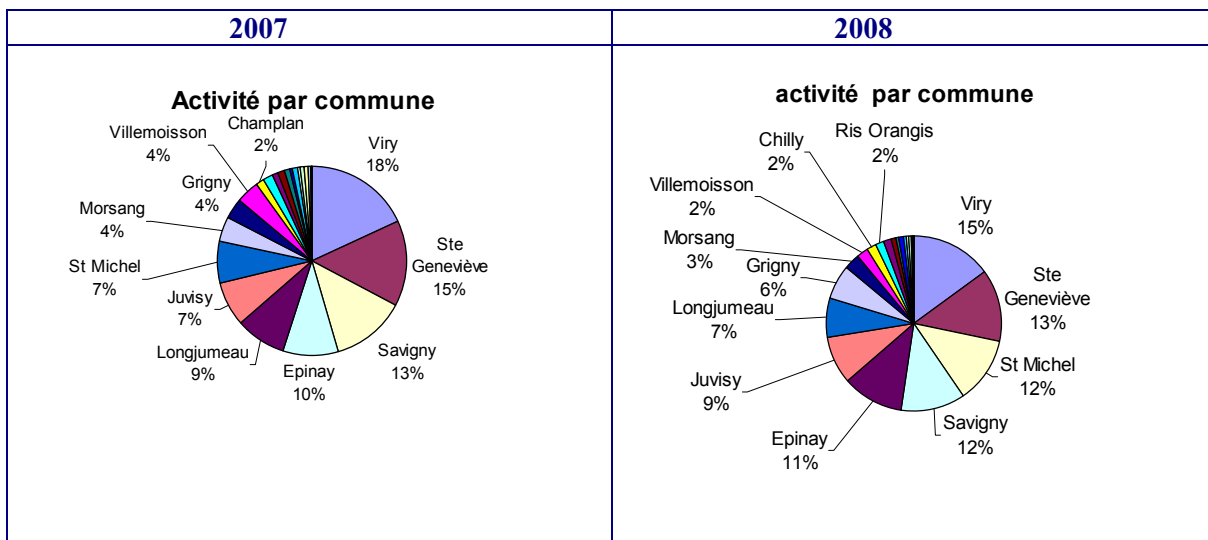


La baisse du nombre d'heures en entreprise peut s'expliquer de plusieurs façons. La complexité de la mise en œuvre des clauses d'insertion sociales dans les marchés publics a entraîné sur notre territoire la mise en place de guichet unique mutualisateur, interlocuteur privilégié des maîtres d'ouvrage et des entreprises. La palette de réponse à cette clause devient plus large et l'entreprise ne fait pas forcément le choix d'une Association Intermédiaire. Par ailleurs la nécessité de convaincre les maîtres d'ouvrage d'allotir prend du temps. Nous avons bon espoir via les Plie de faire valoir notre offre d'insertion. Enfin un certain flottement en début d'année sur les agréments accordés pour les publics issus des Zones Urbaines Sensibles ou des contrats urbains de cohésion sociale a retardé voire limité l'accès aux entreprises.

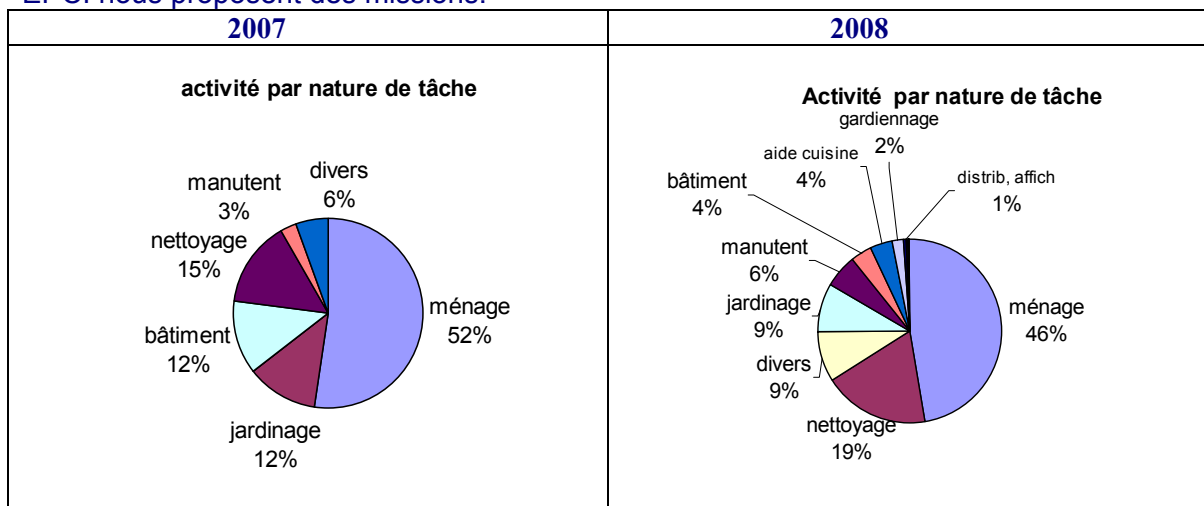
Les marchés en centaines ou milliers d'heures d'insertion générés par cette clause sont peu propices à un découpage en tranches de 240 heures comme la législation nous l'impose.

Il est indispensable de maintenir, via les mises à disposition, un lien étroit avec l'entreprise privée car le passage en entreprise reste le lieu privilégié de l'évaluation de l'employabilité et/ou un tremplin pour l'emploi pérenne.

- un accroissement très sensible du nombre d'heure auprès des collectivités territoriales qui soutiennent notre double fonction au bénéfice de leurs administrés.



La baisse du nombre d'heure « Particuliers » dans les communes a une répercussion sur le volume d'activité dans ces mêmes communes sauf celles où les collectivités territoriales et EPCI nous proposent des missions.



Nous devons poursuivre notre travail d'information auprès des collectivités territoriales et EPCI qui bien souvent par méconnaissance de notre mission et offre d'insertion ne font pas appel à nous. Pour ce faire nous allons les convier à une rencontre autour du thème : « **L'Association Intermédiaire, mode d'emploi** » le 14 mai 2009. Notre objectif est d'apporter un éclairage sur notre mission d'insertion par l'activité économique. Cette réunion sera un moment d'échanges, ponctué par une présentation synthétique des résultats de l'association et de ses modalités de fonctionnement, tout spécialement avec les collectivités territoriales et EPCI.

Exemples de mission auprès des collectivités et EPCI

- Nettoyage de locaux et parties communes
- Nettoyage des classes (printemps)
- Nettoyage suite aux marchés
- Nettoyage logement (CCAS)
- Entretien de la voirie
- Aide cantine scolaire (préparation des repas, nettoyage)
- Aide à l'entretien des espaces verts (tonte, débroussaillage...)
- Ramassage de papiers
- Ramassage feuilles mortes

Aide à la peinture extérieure et intérieure
 Manutention
 Débarras de locaux
 Sortie des encombrants
 Montage de stands, de meubles
 Vestiaire pour manifestation
 Aide au service du repas des anciens
 Distribution de tracts pour événements
 Aide chauffeur
 Nettoyage des tombes
 Père Noël
 Aide aux tâches administratives

Le suivi des missions : la « Chargée de mise à disposition » est l'interlocuteur privilégié des clients :

- elle est le médiateur dans la négociation des horaires, du temps imparti etc.
- elle assure l'accompagnement physique lors du 1^{er} rendez-vous.
- elle fait un suivi régulier des missions avec le client.
- elle réalise en collaboration avec le client des évaluations régulières de ses missions
- elle évalue les compétences professionnelles acquises tout au long du contrat de travail, formalise ces acquis et identifie sur cette base d'éventuels besoins de formation complémentaire
- elle déclenche, si nécessaire, la mise en œuvre de la procédure « accompagnement aux gestes professionnels » et « atelier professionnel chez le client »
- 1861 enregistrements concernant les propositions ; suivis et évaluations des missions ont été effectués. Grâce à cette formalisation, l'ensemble de l'équipe peut donc avoir une information sur le salarié dans le cadre de ses missions.

sommaire

V. LES SORTIES: 151 sorties sur les 301 personnes mises à disposition.

Au plan des sorties : 151 sorties à fin décembre avec 86 sorties emplois et 14 sorties formation (voir détails plus bas).

Nous rappelons que nos entrées et sorties ne sont pas linéaires sur l'année (37 sorties au 1^{er} semestre et 114 au second trimestre), alors même que les chiffres de juin 2008 laissaient penser à une baisse sensible des sorties positives ce qui nous a pénalisés financièrement, nous avons des indicateurs positifs en fin d'année.

		Dont RMI
EMPLOI	86	28
CDI non aidé et création entreprise	53	14
CDD et intérim de plus de 6 mois + contrats aidés	21	11
CDD de moins de 6 mois	12	3
FORMATION	14	2
diplômante	4	1
qualifiante	10	1
SUITE DE PARCOURS	3	1
AUTRES	50	22
recherche emploi	9	4
décès	2	1
déménagement	6	3
maternité	3	

sans nouvelles	6	4
ne souhaite plus travailler pour l'AI	10	6
retraite	5	
santé	7	2
comportement	2	2

Nous ne commenterons pas plus avant ces chiffres qui sont pour nous certes, le fruit d'un travail d'accompagnement réussi mais qui sont avant tout le témoignage d'une réussite individuelle.

La circulaire relative aux nouvelles modalités de conventionnement de l'insertion par l'activité économique met surtout l'accent sur les objectifs emploi (60% de sorties dynamiques, 25% d'insertion dans l'emploi durable) avec une négociation d'objectifs « emploi » contextualisés qui, comme la proposition l'indique, peuvent être négociés à condition de ne pas être en dessous d'un objectif national retenu à une période où la conjoncture économique était nettement plus favorable.

sommaire

VI. LES FORMATIONS :

des intervenants : **50 personnes pour un total de 822 h de formation**

Intitulé des stages	Nombre de stagiaires	Nbre heures du stage	Nbre heures suivies par stagiaires
REPASSAGE	38	72	412
NETTOYAGE CHEZ LE PARTICULIER	7	72	103
MOBILITE	6	12	72
ENTRETIEN DE LOCAUX	7	72	94
INITIATION JARDINAGE	5	56	140
TOTAL	50	284	822

des permanents : **10 personnes pour un total de 287 h de formation**

Intitulé des stages	Organisme de formation	Nbr stagiaires	Nbre heures du stage
GESTION DU TEMPS	AMV Talents	4	56
INGENIERIE COLLECTIVE	DLA	1	7
COMPTA ANALYTIQUE	DLA	2	14
GERER SITUATIONS DELICATES EN ENTRETIEN	AMV Talents	2	56
REGLEMENTATION DES AI	COORACE	4	84
PERFECTIONNEMENT GTA	CTS	2	14
EMPLOYABILITE	COORACE	3	56
TOTAL		10	287

sommaire

VII. LE PARTENARIAT

Nous devons conjuguer et consacrer un temps considérable avec un nombre croissant d'interlocuteurs qui ont tous des exigences parfois contradictoires,
25 communes avec 25 CCAS,
9 agences locales pour l'emploi,
5 réseaux locaux d'appui,
5 autres AI,
6 établissements publics de coopération intercommunale,
7 maisons des solidarités,
2 plans locaux pour l'insertion et l'emploi et
5 maisons pour l'emploi_(avec lesquelles nous avons des partenariats actifs).
L'ensemble des associations avec lesquelles nous avons un partenariat plus ou moins ponctuel dans le cadre bien souvent d'orientation ou préconisation à toutes les étapes du parcours (accueil : 199 réorientations, pendant le parcours et préparation à la sortie).

La lecture de notre territoire est complexe :

7 ZUS : Bois des Roches, Cilof, Grand Ensemble du Plateau, Grigny 2, La Grande Borne*, Les Aunettes (Fleury-Mérogis) Les Aunettes (Ste Geneviève des Bois),,

5 CUCS : Grigny/Viry-Châtillon, Longjumeau, Portes de L'Essonne avec Juvisy, Savigny-sur-Orge, Val d'Orge et 14 Autres Quartiers Prioritaires (Coteaux de l'Orge, Debussy/Champagne, Gare (Juvisy) ,Grand Vaux, Guérinière et Louise Michel et Lurçat et Morlet (Morsang sur Orge) Le Plateau (Viry), Prés Saint-Martin, Quartiers Sud (Longjumeau) , Route Nationale 7, Rénovation/les Oiseaux/Gare (Ris Orangis) Résidences (Fleury Merogis)

Le Conseil Général

DILEE : nous avons une convention annuelle.

Sur le terrain, nous participons aux réunions des RLA de Draveil et Morsang-sur-Orge, des rencontres fréquentes internes ou externes avec les services instructeurs et animatrices de réseaux.

Nous participons à deux CLI et sommes membre du bureau de l'une d'elles
Nous faisons appel à Mmes Guevel et Delaveau en tant que psychologues des RLA.

Nous sommes également en contact avec les organismes qui proposent des prestations RMI.

Le Conseil Général finance en complément de la région pour un emploi tremplin.

DDTEFP :

instruit nos demandes annuelles d'agrément. Par ailleurs, elle est également partie prenante dans la mise en œuvre du projet collectif OASI (outils d'aide aux savoirs d'insertion)

DDASS :

nous mettons en œuvre la convention A.S.I, 57 personnes suivies sur 2008 pour un total de 173 mois mesures.

Préfecture de l'Essonne dans le cadre de l'appel à projets : Politique de la ville et son nouveau cadre contractuel pour les quartiers à savoir **les CUCS** (contrat urbain de cohésion sociale). le projet « accompagnement aux gestes professionnels » est financé pour 12 personnes sur la commune de Longjumeau.



PLIE :

Nous sommes conventionnés avec le PLIE Nord Essonne pour l'accompagnement renforcé de 32 personnes en 2008 pour un total d'heure de 7964h.

Nous participons aux réunions des référents emploi

Nous sommes soutenus dans la mise en œuvre d'heures d'insertion dans le cadre des clauses d'insertion des marchés publics



Concernant le PLIE du Val d'Orge, la collaboration s'effectue par un partenariat sur les clauses de marchés publics sur la zone.

Pôle Emploi : Hercule travaille avec les 9 ALE de notre territoire, elles nous adressent des candidats pour l'**A.S.I.** Notre ALE de référence est Viry-Chatillon. L'absence d'actualisation de notre convention de partenariat n'a pas stoppé les relations avec les référents et en particulier sur les demandes d'agrément au nombre de 36 pour 2008 (pour rappel, nous en avons eu 47 en 2007. Cela correspond dans le même temps à la baisse sensible du nombre d'heures effectuées auprès des entreprises en 2008, nous ne saurions dire si il y a un rapport de cause à effet)

La mise en œuvre des nouvelles modalités de conventionnement par la DDTEFP et plus spécifiquement la négociation d'objectifs « emploi » contextualisés laisse supposer un dialogue accru et formalisé avec le Pôle Emploi.



CAIE91 (comité des acteurs de l'insertion en Essonne) coordonne la mise en place des formations pour les intervenants), mutualise nos expériences et fait circuler l'information:

*Travail collectif sur le projet « OASI » s'est poursuivi

*Participation aux réunions CAIE 91 (présidents, directeurs, chargées d'accompagnement et chargées de mise à disposition)

*travail autour de la Charte des 8 AI

*impulse le « collectif de l'insertion par l'Activité Economique du 91 », une première rencontre des structures de l'insertion par l'activité économique a eu lieu le 29 septembre avec pour thème la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics.



DLA : 2 missions ont été accordées en 2007 suite au diagnostic: mise en place de la comptabilité analytique et étude de l'exonération Borloo. La mission s'est poursuivie en 2008 et nous a permis de faire valoir auprès de l'URSSAF (après le contrôle qui a eu lieu en octobre) la mise en place de l'exonération Borloo et surtout sa rétroactivité depuis 2006.



AGEFOS PME : est notre OPCA et nous conseille dans l'élaboration de notre plan de formation



Le Conseil Régional : dans le cadre de la région, nous avons une convention concernant un emploi tremplin. La région finance cet emploi tremplin.



EPCI : la Communauté d'agglomération des lacs de l'Essonne soutien notre association et nous confie des missions (entretien des « sanivertes »)





Nous travaillons en collaboration avec **les équipes des Maisons de l'emploi** de Viry-Chatillon, Longjumeau, Initiative Emploi de Grigny.

Afin d'accompagner efficacement nos publics au sein de l'AI ; nous avons des liens avec les **associations** et **institutions** de notre territoire afin de mieux les connaître et d'orienter le plus efficacement possible. Les orientations ou préconisations sont effectuées au regard de la problématiques individuelles repérées (le 115, foyer ADEF, Croix Rouge, Adoma, Croix Rouge, Saint Vincent de Paul, Solidarité Nouvelles pour le logement, les bailleurs 3 F, Opievoy, Antin résidences, CPAM, ASSEDIC CAF ; EDF/GDF, Les restaurants du cœur, le CADA, terre France d'asile, La Banque de France ; MEDIAVIP 91, Comite de probation Evry, La préfecture d'Evry, le tribunal, les épiceries sociales, Centres Médicaux Psychologiques de SGDB et Savigny ; Médecin de ville, l'ANPAA (problématiques addictives), Look Emploi, Agence solidarité transport, plateforme des vocations à Corbeil, le GRETA, AFPA, ICI et Là, ACAFI, ADEE, Action entreprise, CIBC, ARIES, FREE Association, CAP Entreprise, Emploi H 91, MDPH, Eurydice partners, 2 roues pour l'emploi, APP, ACPAV, Horizons).

Les CCAS et MDS de notre territoire sont des partenaires le plus souvent en tant que service instructeur pour une partie du public RMI et API et des référents pour les autres.

1 association de prévention (Alliance Prévention) et **la mission locale de Grigny** travaillent en collaboration avec nous sur les chantiers éducatifs et chantiers jeunes
96 jeunes ont ainsi pu bénéficier de notre fonction employeur

ARDIE
ILE-DE-FRANCE

Association Régionale pour le Développement de l'Insertion Économique. Elle fédère au niveau régional les associations intermédiaires et les structures d'insertion qui leur sont directement associées, que celles-ci appartiennent ou non à un réseau national.

sommaire

VIII LES PERMANENTS

L'année 2008 aura vu le départ d'une chargée de mise à disposition, sa remplaçante partie début 2009 ne sera pas remplacée afin de compenser la baisse d'activité.

Toutes les salariées sont employées en CDI à temps plein pour 8 d'entre elles et à temps partiel pour 1 autre. Enfin l'un des CDI est un emploi tremplin. Un CDD a été converti en CDI malgré la disparition de la subvention qui avait permis son embauche car ce poste permet d'améliorer le professionnalisme des salariés intervenants.

Vous trouverez en annexe un organigramme.

sommaire

CONCLUSION

2009, nos axes de travail

- Renforcement de notre politique de communication en direction de tous nos partenaires économiques et sociaux (mise en place d'un site).
- Enrayer la perte des missions chez les particuliers et proposer de nouveaux services (garde d'enfants avec la nécessité de trouver des intervenants ayant des aptitudes, expériences ou compétences dans le domaine ou bien développer la formation dans ce domaine)
- Nous ne perdons pas de vue que le nombre d'heures d'emplois familiaux conditionne également notre exonération de charge pour les permanents
- Maintien de nos heures en direction des collectivités territoriales

- Mise en place d'une réunion d'information et d'échanges aux élus et institutionnels de notre territoire courant mai.
- Fermeture de l'antenne de Savigny, au regard de sa proximité géographique avec Viry-Chatillon et du nombre de demandeurs d'emplois suivis sur l'antenne trop faible.
- Notre volonté de réorganisation sur la base d'un effectif salarié plus faible tient compte des recommandations de l'audit mais ne doit pas venir occulter notre conviction qu'un accompagnement de qualité doit se poursuivre avec un taux d'encadrement correct (nous passerons donc à partir du 9 février 2009 à 8.6 etp).
- Projet de formation EFP en lien avec les autres AI et mis en œuvre par Horizon pour 2 ou 3 intervenants
- Concernant la comptabilité analytique, les feuilles de temps passés qui nous permettent de ventiler les heures des permanents (heures d'accompagnement suivant les conventions, heures de mises à disposition et heures structures) sont opérationnelles et fonctionnent depuis 1 an. La ventilation sur les comptes de charges et produits sur notre logiciel comptable EBP était prévue pour fin 2008, nous avons besoin de délai supplémentaire dans la maîtrise de ses paramètres et nous ferons appel à une aide extérieure (formation sur site)
- Poursuite d'une démarche de formalisation accrue de nos procédures en vue de répondre au mieux aux besoins de nos salariés et de construire des parcours facilitant l'accès à l'emploi.

Les difficultés rencontrées et incertitude pour l'avenir

Le nombre d'opérateurs privés dans le domaine du service à la personne croît fortement depuis 2004, le client devenant également plus exigeant a davantage de possibilités dans le choix de son prestataire. Le besoin d'un accompagnement fort dès la 1^{er} mission est une condition de réussite pour nos publics fragiles.

Les missions auprès des collectivités territoriales dont la part dans nos recettes a augmenté ces 2 dernières années sont difficiles à conserver, les relations sont à (re)construire en permanence. La mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics doit passer par la volonté de tous les acteurs de terrain et par la nécessité d'allotir les marchés (travail en amont nécessitant plus de temps aux équipes techniques et administratives) afin que les associations intermédiaires puissent répondre a minima.

La superposition de territoire (politique, administratif, d'emploi etc....) avec des interlocuteurs et exigences différents rend très complexe une stratégie de communication ou de développement économique.

Le projet de loi de finances indique qu'à « partir de 2009, **le dispositif ASI** est supprimé progressivement en cohérence avec la mise en place de mesures d'accompagnement global personnalisé des personnes en difficulté professionnelle et sociale, suite aux travaux du Grenelle de l'insertion et de la généralisation du RSA. Un travail avec les différents partenaires va être mené pour que la continuité des actions soit assurée et le savoir faire des opérateurs capitalisé. Les crédits ASI 2009 doivent permettre d'assurer cette transition ».

Nos interrogations : comment capitaliser le savoir-faire de notre association ? devons nous suspendre les accompagnements ASI ?, va-t-il y avoir des mesures de financement compensatoire ?

Dans un contexte difficile et incertain (augmentation du taux de chômage, mise ne place du RSA, réorganisation du Pôle Emploi, etc..), l'amélioration de l'employabilité des intervenants à travers l'exercice d'un travail rémunéré avec les contraintes d'une activité économique est notre axe de travail. Nous nous appuyons pour cela sur notre offre d'insertion qui ne peut être quantitativement et qualitativement poursuivie que si l'on maintient une équipe de permanents renforcée et s'il existe une volonté commune sur un même territoire de mailler nos interventions.

Nous sommes inquiet sur le fossé qui semble se creuser entre la catégorisation des publics orientés en SIAE par le Pôle Emploi et les directives des nouvelles modalités de conventionnement, ceci ne

permet pas une bonne lisibilité de nos structures alors même que nous tentons depuis de nombreuses années d'éclaircir cette situation.

Nous espérons voir nos inquiétudes levées lors de la négociation en avril 2009 sur nos objectifs opérationnels relatifs aux nouvelles modalités de conventionnement.

Nous espérons également qu'une convention départementale commune aux 8 AI (Hercule Insertion a une convention caduque depuis 2006) et qui viendra combler le vide pour Hercule déclinée dans les différentes agences du Pôle Emploi permettra aux conseillers emploi des orientations plus nombreuses vers notre association en tenant compte de notre spécificité (reconnaissance de notre double fonction et spécificité des publics).

Ne lire l'action des associations intermédiaires (et par conséquent leur allouer des moyens budgétaires en conséquence) qu'à travers leur résultat visible (taux d'insertion) peut conduire l'association à revoir sa politique d'accueil des publics les plus démunis (ce que nous ne souhaitons pas).et à accueillir des personnes plus productives afin d'améliorer une image de façade du strict point de vue du retour à l'emploi

Marie-Andrée Vassas, directrice



sommaire

Annexe 1

Rapport financier du trésorier, approuvé par l'assemblée générale du 19 mars 2009, sur l'exercice 2008.

Comparaison des 3 derniers exercices:

année	2008	2007	2006
total de bilan en €	495 871	462 165	444 036
fonds de roulement en €	228 466	213 321	194 780
besoin en fonds de roulement en €	12 474	-22 424	11 971
capacité d'autofinancement en €	75 964	1 991	
trésorerie en €	276 192	235 745	182 809
crédit aux clients en jours	57	49	37
solvabilité à court terme (ratio)	2,40	2,00	1,94
chiffre d'affaires en €	984 462	917 333	834 257
subventions en €	253 532	268 654	275 919
masse salariale chargée en €	1 094 542	1 082 733	1 032 982
marge brute en €	-110 080	-165 400	-198 847
excédent brut d'exploitation en €	34 983	6 130	39 783
résultat d'exploitation en €	14 781	12 317	13 391
résultat courant en €	21 760	14 838	15 254
résultat net comptable en €	60 110	31 496	96 585

On constate que:

1. l'excédent brut d'exploitation représente en 2008, 3,55% du chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation 1,50%.
2. le chiffre d'affaires a augmenté de 7,3% par rapport à 2007, ce qui est dû à une proportion croissante de notre activité avec les collectivités territoriales induisant une augmentation de la recette moyenne de 1,1% sur la prévision, donc une augmentation du chiffre d'affaires à volume d'activité constant, comme le montre le tableau suivant:

année	particuliers	collectivités territoriales	entreprises
2006	67%	26%	7%
2007	65%	28%	7%
2008	56,6%	39,3%	4,1%


3. les subventions ont diminué de 5,6% et représentent 25,75% du chiffre d'affaires contre 29,29% en 2007. Elles diminuent d'une année sur l'autre.
4. **les contributions volontaires en nature ont été introduites pour la première fois dans le compte de résultat. Elles n'entrent pas en compte dans le résultat mais représentent néanmoins:**
 - a. 15 K€ de valorisation du temps des bénévoles avec charges patronales.
 - b. 62 K€ pour la valeur locative des locaux mis à notre disposition par les communes de Longjumeau, Ste Geneviève des Bois, Savigny sur Orge et Viry Chatillon.
5. la masse salariale a augmenté de 2,94% sur 2007 du fait de l'augmentation du SMIC pour les intervenants puisque les salaires des permanents n'ont pas été augmentés. Les 3 salaires les plus élevés ont été ceux de la directrice pour 39K€, et des 2 chargées d'accompagnement pour 33 et 30 K€ respectivement.
6. le SMIC (rémunération de nos intervenants) a été augmenté deux fois en 2008: de 2,3% au 1^{er} mai puis de 0,9% au 1^{er} juillet, date à laquelle tous nos tarifs ont été augmentés de 3,2%.

7. les charges sociales ont diminué de 5,92% du fait du passage de l'allègement Fillon à l'exonération Borloo pour les permanents. **La rétroactivité de cette mesure à l'année 2006 a majoré de 35 k€ le résultat exceptionnel donc le résultat net comptable.**
8. la marge brute s'améliore en dépit de la diminution des subventions.
9. les liquidités étaient de 242K€ en début d'année et de 235K€ en fin d'année. L'association n'a pas connu de difficultés de trésorerie, bien que la durée du crédit aux clients augmente depuis 3 ans.

Les objectifs pour 2009 seront:

10. Maîtriser les charges d'exploitation
11. Maîtriser la durée du crédit aux clients

Alain Humbert, trésorier



sommaire

Annexe 2

HERCULE	BILAN ACTIF
Période du 01/01/2008 au 31/12/2008	Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2008 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2007 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions	88 785	87 121	1 663	0,34	3 378	0,73
Installations techniques, matériel & outillage industriels	1 524	1 309	215	0,04	215	0,05
Autres immobilisations corporelles	93 666	78 320	15 346	3,08	14 403	3,12
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts	22 075	22 075				
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	206 050	188 825	17 225	3,47	17 996	3,88
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	156 953	9 556	147 397	28,72	114 741	24,03
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel					291	0,08
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	55 058		55 058	11,10	57 659	12,48
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	276 192		276 192	55,70	271 477	58,74
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	488 202	9 556	478 646	96,53	444 168	96,11
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	694 252	198 381	495 871	100,00	462 165	100,00

Annexe 2 (suite)

HERCULE		BILAN PASSIF	
Période du 01/01/2008 au 31/12/2008		Présenté en Euros	
PASSIF	Exercice clos le 31/12/2008 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2007 (12 mois)	
Capitaux propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 69 186)	69 186	13,85	69 186 14,87
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	104 524	21,08	73 028 15,80
Résultat de l'exercice	60 110	12,12	31 496 6,81
Subventions d'investissement	9 510	1,92	8 973 1,94
Provisions réglementées			
TOTAL(I)	243 331	49,07	182 683 39,53
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL(II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	31 663	6,39	28 378 6,14
Provisions pour charges	21 141	4,28	10 700 2,32
TOTAL (III)	52 804	10,65	39 078 8,46
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			35 732 7,73
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés			
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 288	5,10	18 785 4,05
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	34 228	8,90	21 452 4,84
. Organismes sociaux	93 543	18,88	120 697 26,12
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires			
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	45 362	9,15	38 891 8,41
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance	1 315	0,27	4 847 1,05
TOTAL(IV)	199 736	40,28	240 404 52,02
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	495 871	100,00	462 165 100,00

[sommaire](#)

Annexe 3

HERCULE									
COMPTE DE RÉSULTAT									
Période du 01/01/2008 au 31/12/2008			Présenté en Euros						
COMPTE DE RÉSULTAT				Exercice clos le 31/12/2008 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2007 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises									
Production vendue biens									
Production vendue services	984 462		984 462	100,00	917 333	100,00	67 129	7,32	
Chiffres d'Affaires Nets	984 462		984 462	100,00	917 333	100,00	67 129	7,32	
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			253 532	25,75	268 654	29,29	-15 122	-5,62	
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			22 051	2,24	35 836	3,91	-13 785	-38,46	
Autres produits			411	0,04	1 197	0,13	-786	-65,65	
Total des produits d'exploitation			1 260 456	128,04	1 223 020	133,32	37 436	3,05	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			77 317	7,85	74 744	8,15	2 573	3,44	
Impôts, taxes et versements assimilés			53 202	5,40	41 879	4,57	11 323	27,04	
Salaires et traitements			881 664	89,56	856 469	93,37	25 195	2,94	
Charges sociales			212 879	21,62	226 264	24,67	-13 385	-5,91	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			9 127	0,93	10 353	1,13	-1 226	-11,83	
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant									
Dotations aux provisions pour risques et charges			10 441	1,06			10 441	N/S	
Autres charges			1 046	0,11	994	0,11	52	5,23	
Total des charges d'exploitation			1 245 676	126,53	1 210 703	131,98	34 973	2,89	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			14 781	1,50	12 317	1,34	2 464	20,00	
Bénéfice attribué ou perte transférée									
Perte supportée ou bénéfice transféré									
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés			249	0,03			249	N/S	
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			6 731	0,68	2 679	0,29	4 052	151,25	
Total des produits financiers			6 979	0,71	2 679	0,29	4 300	160,51	
Dotations financières aux amortissements et provisions									
Intérêts et charges assimilées					158	0,02	-158	-99,99	
Différences négatives de change									
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
Total des charges financières					158	0,02	-158	-99,99	
RÉSULTAT FINANCIER			6 979	0,71	2 521	0,27	4 458	176,83	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			21 760	2,21	14 838	1,62	6 922	46,65	

Annexe 3 (suite)

HERCULE		COMPTE DE RÉSULTAT				
Période du 01/01/2008 au 31/12/2008		Présenté en Euros				
COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2008 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2007 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	112 964	11,47	1 851	0,20	111 113	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital	7 006	0,71	9 356	1,02	-2 350	-25,11
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 714	0,17	17 650	1,92	-15 936	-90,28
Total des produits exceptionnels	121 685	12,36	28 857	3,16	92 828	321,68
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	78 335	7,96	12 199	1,33	66 136	542,14
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	5 000	0,51			5 000	N/S
Total des charges exceptionnelles	83 335	8,47	12 199	1,33	71 136	583,13
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	38 349	3,90	16 658	1,82	21 691	130,21
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						
Total des Produits	1 389 121	141,10	1 254 556	136,76	134 565	10,73
Total des Charges	1 329 011	135,00	1 223 060	133,33	105 951	8,66
RÉSULTAT NET	60 110	6,11	31 496	3,43	28 614	80,85
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

sommaire

Annexe 4

BUDGET 2009

DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats	15 600 €	70 - Ventes de produits finis, prestations de services	935 000 €
Études et prestations de services	1 000 €	Recettes d'activités (pour les non-adhérents)	935 000 €
Alimentation, boisson, essence	2 000 €	Participations aux activités (pour les adhérents)	
Eau, gaz, électricité, combustible	1 600 €	Prestations de services CAF	
Fournitures d'entretien et de petit équipement	11 000 €	Produits d'activités annexes	
Fournitures administratives		74 - Subventions d'exploitation	257 048 €
61 - Services extérieurs	15 588 €	État	58 708 €
Sous-traitance	0 €	Crédits État, tous ministères confondus (Politique de la ville, Emploi Solidarité, Jeunesse Sports, Santé, etc.)	40 000€
Locations mobilières et immobilières	1 000 €		
Entretien et réparation	9 123 €		
Assurances	5 427 €		
Documentation	38 €		
Sorties		Emplois aidés par l'État (CNASEA)	11 708 €
Colloques, séminaires, conférences		Fonds Européens (FSE, FEDER)	7 000 €
62 - Autres services extérieurs	46 047 €	Collectivités territoriales	192 278 €
Rémunérations d'intermédiaires, honoraires	14 000 €	Conseil Régional	
Publicité, publications	4 000 €	Conseil Général - Crédits politique de la Ville	
Déplacements, missions et réceptions	10 777 €	- Autres directions DILEE	188 638 €
Frais postaux et de télécommunication	16 200 €	Emplois aidés par le Conseil général (CNASEA)	3 640 €
Services bancaires	1 070 €	Commune	
Formations		Communauté de communes ou d'agglomération	
63 - Impôts et taxes	46 000 €	Dispositif de réussite éducative (GIP ou Caisse des écoles)	
Impôts et taxes sur Rémunérations	46 000 €	Organismes semi-publics	0 €
Autres impôts et taxes		Caisse d'Allocations Familiales	
64 - Charges de personnel	1 061 987€	Caisse des Dépôts et Consignations	
Rémunérations du personnel	862 614 €	Chambres de commerce	
Charges sociales	199 373 €	Subventions privées	
Autres charges de personnel		75 - Autres produits de gestion courante	0 €
65 - Autres charges de gestion courante	764 €	Dont cotisation des adhérents	
		76 - Produits financiers	0 €
66 CHARGES FINANCIERES	0 €		
Intérêts de l'emprunt		77 - Produits exceptionnels	0 €
Agios bancaires		Revenus des valeurs mobilières de placement	
67 - Charges exceptionnelles	€	78 - Reprises sur amortissements et provisions	0 €
		Amortissements	
68 - Dotations aux amortissements et provisions	0 €	Provisions	
Amortissements			
Provisions			
TOTAL GENERAL	1 185 986€	TOTAL GENERAL	1 185 986€
86 - Emploi des contributions volontaires en nature	0 €	87 - Contributions volontaires en nature	0 €
Secours en nature	0 €	Bénévolat	16 000 €
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	54 000 €	Prestations en nature	54 000 €
Personnel bénévole	16 000 €	Dons en nature	0 €

[sommaire](#)

Annexe 5

STATUTS

approuvés par l'assemblée générale extraordinaire du 19 mars 2009

Art 1 But

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts, une association intermédiaire régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour nom Hercule-Insertion.

Art 2 Objet

Les associations intermédiaires sont des associations conventionnées par l'État ayant pour objet l'embauche des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, en vue de faciliter leur insertion professionnelle en les mettant à titre onéreux à disposition de personnes physiques ou de personnes morales.

L'association intermédiaire assure l'accueil des personnes ainsi que le suivi et l'accompagnement de ses salariés en vue de faciliter leur insertion sociale et de rechercher les conditions d'une insertion professionnelle durable.

(extrait de l'article L5132-7 du code du travail).

Art 3 Moyens

L'association se donne les moyens nécessaires à son objet.

Art 4 Durée

Elle est constituée pour une durée indéterminée.

Art 5 Siège social

Le siège social est fixé à Viry Chatillon, 24, rue Danielle Casanova, et peut être déplacé sur décision du conseil d'administration.

Art 6 Membres

Peuvent être membres de l'association:

- toute personne physique.
- toute association ou collectivité territoriale qui, chacune, délègue son représentant.

Les membres sont des bénévoles qui mettent d'une façon permanente leurs connaissances et leur activité au service du projet associatif défini à l'article "objet". Ils sont dispensés du paiement d'une cotisation.

Art 7 Admission

Pour faire partie de l'association, les membres doivent être agréés par le conseil d'administration (CA).

Art 8 Radiation

La qualité de membre se perd :

- par la démission,
- par le décès,
- par l'exclusion prononcée par le CA.

Art 9 Ressources

Les ressources de l'association sont constituées par :

- le produit des mises à disposition des demandeurs d'emploi auprès des clients,
- les cotisations des clients qui sont un droit d'accès aux services de l'association,
- des subventions de l'État, des collectivités territoriales, du FSE, etc.
- des contributions de personnes physiques ou morales,
- éventuellement d'autres libéralités,

- éventuellement des recettes créées à titre exceptionnel.

Art 10 Comptabilité

L'association tient une comptabilité faisant apparaître annuellement un compte de résultat et un bilan. Les comptes sont vérifiés par un commissaire aux comptes lorsque c'est une obligation légale.

Art 11 Assemblée générale

L'assemblée générale ordinaire décide souverainement de la gestion et de l'administration de l'association.

L'assemblée générale a un caractère extraordinaire lorsqu'elle traite des modifications des statuts, ou bien lorsqu'elle statue sur la dissolution de l'association ou de sa fusion avec une autre association.

L'assemblée générale, ordinaire ou extraordinaire, comprend tous les membres.

Elle se réunit, avec la participation du directeur, ainsi que des salariés permanents qui le souhaitent, une fois par an ou chaque fois qu'elle est convoquée par le président, ou sur la demande du conseil d'administration ou sur la demande du tiers des membres.

Il n'y a pas de quorum.

Les membres sont convoqués 15 jours au moins avant la date fixée. L'ordre du jour est indiqué sur les convocations transmises par voie postale ou informatique.

Le président, assisté des membres du bureau, préside l'assemblée.

Tout membre présent peut recevoir 1 pouvoir au maximum.

Elle délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et sur celles-là seulement.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

En cas d'égalité, la voix du président est prépondérante.

Le président présente son rapport moral, le trésorier présente son rapport financier, l'assemblée entend le rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée approuve les comptes de l'exercice clos, approuve le rapport d'activité, vote le budget de l'exercice suivant, et élit les administrateurs.

Art 12 Conseil d'administration

L'association est dirigée par un conseil d'administration. Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale pour une période de 3 ans. Ils sont rééligibles.

Le conseil d'administration peut, en cours d'année, coopter des membres. La cooptation prendra fin à l'assemblée générale suivante.

Art 13 Réunion du conseil d'administration

Le CA se réunit, avec la participation du directeur, 3 fois par an ou chaque fois qu'il est convoqué par le président, ou sur la demande du tiers des membres.

Il n'y a pas de quorum.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas d'égalité, la voix du président est prépondérante

Tout membre qui, sans excuse, n'aura pas assisté à deux réunions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire.

Art 14 Rôle du conseil d'administration

Le CA est investi des pouvoirs les plus étendus pour :

- définir l'intervention de l'association dans le cadre de son objet,
- gérer les biens de l'association,
- défendre les intérêts de l'association,

Art 15 Bureau

Le conseil d'administration élit chaque année, parmi ses membres, en principe juste après l'assemblée générale, un bureau composé de :

- 1 président qui représente l'association dans tous les actes de la vie civile. Il veille à la pérennité de l'association dans le respect de la loi et des conventions signées avec les partenaires.

- 1 vice-président qui se forme à la fonction de président afin de lui succéder le moment venu. Il remplace le président en cas d'absence de ce dernier.
- 1 secrétaire qui établit toutes convocations, comptes-rendus de réunions et procès verbaux, et tient à jour tous registres obligatoires.
- 1 trésorier qui surveille la trésorerie et le résultat d'exploitation de l'association.
- d'autres membres éventuellement, selon leurs compétences (adjoints, informatique, gestion du personnel, etc.).

Les membres sont rééligibles.

Le bureau est l'organe exécutif de l'association.

Il se réunit toutes les deux semaines en règle générale, avec la participation du directeur.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

En cas d'égalité, la voix du président est prépondérante.

Le bureau rend compte au conseil d'administration et à l'assemblée générale.

Il peut, en cours d'année, coopter des membres. La cooptation prendra fin à l'assemblée générale suivante.

Art 16 Statut des bénévoles de l'association

Les bénévoles ne peuvent recevoir aucune rétribution au titre des fonctions qui leur sont confiées. Les conditions de remboursement de frais occasionnés par leur activité sont fixées au règlement intérieur de l'association.

Les bénévoles, eux-mêmes ou par personne interposée, ne peuvent avoir aucun intérêt financier direct ou indirect dans les activités de l'association ou de ses résultats.

Art 17 Règlement intérieur de l'association

Un règlement intérieur de l'association complète et précise les présents statuts. Il est établi et tenu à jour par le bureau. Ce n'est pas un document statutaire.

Art 18 Modification des statuts

Les statuts peuvent être modifiés par une assemblée générale extraordinaire sur la proposition du bureau, du conseil d'administration ou de la moitié des membres de l'association. Le bureau présente la proposition de modification des statuts.

Art 19 Dissolution ou fusion

La dissolution ou la fusion avec une autre association ne peuvent être votées qu'en assemblée générale extraordinaire. Les décisions sont prises à la majorité des 2/3 des membres présents ou représentés.

En cas de dissolution, l'assemblée générale extraordinaire désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'association.

Elle attribue l'actif net à une ou plusieurs personnes morales ayant un statut soit d'association, soit de fondation poursuivant le même objet.

président

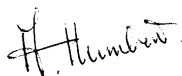
Bernard Lucien

secrétaire

Jean Lagarde

trésorier

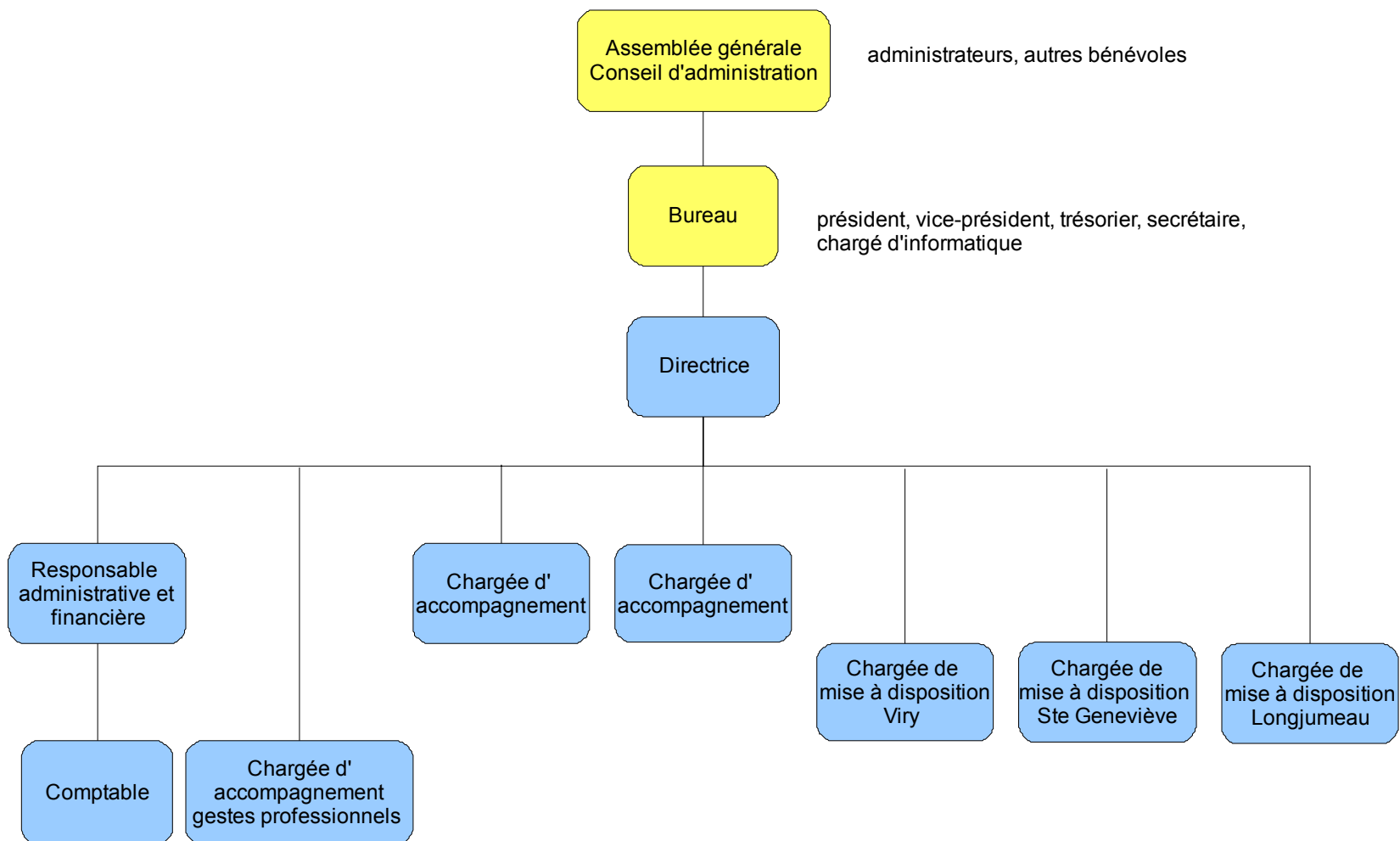
Alain Humbert



sommaire

Annexe 6

Hercule-Insertion organigramme



20/03/2009

Annexe 7

Les partenaires

	commune	député	9 ALE	5 RLA	5 Autres AI	6 EPCI	7 MDS
1	Ballainvilliers	Guy Malherbe	Longjumeau	Morsang		Europ'Essonne	Chilly-Mazarin
2	Champlan	Guy Malherbe	Longjumeau	Morsang		Europ'Essonne	Chilly-Mazarin
3	Chilly-Mazarin	François Lamy	Longjumeau	Morsang	Lancement	Europ'Essonne	Chilly-Mazarin
4	Epinay-sur-Orge	Guy Malherbe	Ste Geneviève	Morsang		Europ'Essonne	Ste Geneviève
5	Fleury-Mérogis	Julien Dray	Evry	Morsang	ARPE	Val d'Orge	Ste Geneviève
6	Grigny	Julien Dray	Viry	Montgeron	ARPE	Les Lacs de l'Essonne	Grigny
7	Juvisy-sur-Orge	Françoise Briand	Juvisy	Montgeron	Lancement	Les Portes de l'Essonne	Athis-Savigny
8	La Ville du Bois	Guy Malherbe	Arpajon	Massy	Action Emploi	Europ'Essonne	Arpajon-Marcoussis
9	Longjumeau	Guy Malherbe	Longjumeau	Morsang	Lancement	Europ'Essonne	Chilly-Mazarin
10	Longpont-sur-Orge	Guy Malherbe	Arpajon	Morsang	Action Emploi	Chœur du Hurepoix	Arpajon-Marcoussis
11	Monthéry	Guy Malherbe	Arpajon	Massy	Action Emploi	Chœur du Hurepoix	Arpajon-Marcoussis
12	Morangis	François Lamy	Longjumeau	Morsang	Lancement	Europ'Essonne	Chilly-Mazarin
13	Morsang-sur-Orge	Julien Dray	Ste Geneviève	Massy		Val d'Orge	Athis-Savigny
14	Nozay	Guy Malherbe	Arpajon	Morsang	Action Emploi & Dynamic'embauche	Chœur du Hurepoix	Arpajon-Marcoussis
15	Paray-Vieille-Poste	Françoise Briand	Savigny	Morsang	Lancement	Les Portes de l'Essonne	Athis-Savigny
16	Ris Orangis	Georges Tron	Viry	Evry	ARPE & Vers l'Emploi	Évry Centre Essonne	Evry-Ris Orangis
17	Saulx-les-Chartreux	Guy Malherbe	Longjumeau	Morsang		Europ'Essonne	Chilly-Mazarin
18	Savigny-sur-Orge	Françoise Briand	Savigny	Morsang	Lancement		Athis-Savigny
19	St Michel-sur-Orge	Julien Dray	Brétigny	Etrechy		Val d'Orge	Ste Geneviève
20	Ste Geneviève-des-Bois	Julien Dray	Ste Geneviève	Morsang	Vers l'Emploi	Val d'Orge	Ste Geneviève
21	Villejust	Guy Malherbe	Les Ulis	Massy	Dynamic'embauche		Les Ulis-Palaiseau
22	Villemoisson-sur-Orge	Guy Malherbe	Ste Geneviève	Morsang		Val d'Orge	Ste Geneviève
23	Villiers-sur-Orge	Guy Malherbe	Ste Geneviève	Morsang		Val d'Orge	Ste Geneviève
24	Viry-Chatillon	Françoise Briand	Viry	Montgeron	Lancement	Les Lacs de l'Essonne	Athis-Savigny
25	Wissous	François Lamy	Longjumeau	Morsang	Lancement		Chilly-Mazarin

[sommaire](#)

Annexe 8: Les bénévoles

		Nom	Ville	CP	Administrateur depuis	Bureau
1	Mme	Chevillard	Savigny	91600	2009	secrétaire adjointe
2	M.	Colautti	Savigny	91600	2008	chargé d'informatique
3	M.	Humbert	Ste Geneviève	91700	2009	trésorier et vice-président
4	M.	Lagarde	Epinay	91360	2007	secrétaire
5	M.	Lucien	Épinay	91360	2009	président
6	Mme	Bervas	Ste Geneviève	91700	2008	
7	Mme	Assandro	Grigny	91350		
8	Mme	Clément	Viry	91170		
9	M.	Hillaire	Vigneux	91270		
10	M.	Solle	Athis-Mons	91200		
11	Mme	Soulat	Longjumeau	91160		

sommaire

Annexe 9 Les acronymes

AGEFOS-PME	Association pour la GEstion du fond d'assurance pour la FOrmation des Salariés des Petites et Moyennes Entreprises
AI	Association Intermédiaire
ACPPAV	Organisme de formation
ALE	Agence Locale pour l'Emploi
ANPE	Agence Nationale pour l'Emploi
ANRU	Agence Nationale de Rénovation Urbaine
API	Allocation de Parent Isolé
APP	Atelier Pédagogique Personnalisé
ARE	Allocation de Retour à l'Emploi
ARSIE	Aide Régionale aux Structures d'Insertion par l'Économique
ASI	Appui Social Individualisé
ASP	Association de Services aux Personnes
ASSEDIC	Association pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce
AVI	Assistante de Vie
CA	Chargée d'Accompagnement
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CAIE 91	Comité des Acteurs de l'Insertion par l'Économique du 91
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CDAS-PMI	Centre Départemental d'Action Social. Protection Maternelle et Infantile, voir MDS
CGRCR	Caisse Générale de Retraite des Cadres par Répartitions
CDI	Contrat à durée Indéterminée
CDD	Contrat à durée Déterminée
CG	Conseil Général
CLI	Commission Locale d'Insertion
CMD	Chargée de Mise à Disposition
CMU	Couverture Maladie Universelle
CNAV	Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPE	Congé Parental d'Éducation
CRIF	Conseil Régional d'Ile de France
CUCS	Contrat Urbain de Cohésion Sociale
CV	Curriculum Vitae
DADS	Déclaration Annuelle des Données Sociales
DDASS	Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale
DDTEFP	Direction Départementale du Travail et de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
DE	Demandeur d'Emploi
DELD	Demandeur d'Emploi de Longue Durée
DIIESES	Délégation Interministérielle à l'Innovation, à l'Expérimentation Sociale et à l'Économie Sociale
DILEE	Direction de l'Insertion et de la Lutte contre l'Exclusion et pour l'Emploi

DLA	Dispositif Local d'Accompagnement
DO	Donneur d'Ordre
DRH	Directeur des Ressources Humaines
DVD	Digital Versatile Disc
EBE	Excédent Brut d'Exploitation
EFP	Employée Familiale Polyvalente
EMT	Évaluation en Milieu de Travail
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
etp	équivalent temps plein
ETTI	Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion
FDI	Fonds Départemental d'Insertion
FIDE	Fonds d'Intervention Départemental pour l'Emploi
FEPEM	Fédérations nationale des Particuliers EMPloyeurs
FONGECIF	Fond de Gestion du Congé Individuel de Formation
FSE	Fonds Social Européen
GARP	Groupement des Assedic de la Région Parisienne
GRETA	Groupement d'Établissement
GTA	Gestion Télématique des Associations
IAE	Insertion par l'Activité Économique
IGIRS	Institution Générale Interprofessionnelle de Retraite des Salariés
MàD	Mise à Disposition
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MDS	Maison Des Solidarités
MEF	Maison de l'Emploi et de la Formation
OASI	Outil d'Aide aux Savoirs d'Insertion
OPCA	Organisme Paritaire Collecteur Agréé
OT	Ordre de Travail
PAIO	Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation
PLIE	Programme Local Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi
RLA	Réseau Local d'Appui
RMI	Revenu Minimum d'Insertion
RSA	Revenu de Solidarité Active
SIAE	Structure d'Insertion par l'Activité Économique
SFP	Société Française de Prévention
SMIC	Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance
SNL	Solidarités Nouvelles pour le Logement
TH	Travailleur Handicapé
TRE	Techniques de Recherche d'Emploi
URL	Uniform Resource Locator (adresse d'un site Internet)
URSSAF	Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales
ZUS	Zone Urbaine Sensible
sommaire	